



## Divorce et dossier de surendettement

Par **audrye0216**, le **25/07/2011** à **08:26**

Bonjour, je suis actuellement en procédure de divorce avec ordonnance de non conciliation le 10/12/2009. Nous avons un dossier de surendettement en commun. On m'a conseillé de redéposer un dossier seule, ce que j'ai fait. Etant à nouveau en couple, on me demande les revenus de mon nouveau conjoint. Mon ex mari n'a pas redéposé de dossier à la BDF. Vais-je être seule à régler les dettes. Ai-je un recours à cela. Il ne paie déjà pas la pension alimentaire et n'a pas l'intention de payer les dettes que nous avons en commun. Merci de vos réponses

Par **pat76**, le **25/07/2011** à **16:39**

Bonjour

En ce qui concerne la pension alimentaire, vous pouvez demander à la CAF de vous la verser. La CAF se retournera contre votre ex pour se faire rembourser.

Pour le remboursement de vos dettes, votre ex devra participer, vous pourrez l'assigner devant le tribunal d'instance et obtenir une décision le condamnant au paiement en commun des dettes faites lorsque vous étiez en couple. Avec un jugement, vous pourrez par l'intermédiaire d'un huissier faire bloquer son compte ou une saisie sur salaire.